

INFORMATION MEDICALE CONCERNANT LA POSE D'IMPLANT DENTAIRE

Cette fiche est un document remis aux patients avant une intervention chirurgicale, dans le but de fournir une information objective et compréhensible sur les risques liés à l'intervention (même s'ils sont exceptionnels) et les principales consignes post-opératoires.

Votre chirurgien est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions après lecture de cette fiche.



Les principes

Les implants sont des « racines artificielles » en alliage de titane. Mis en place dans le maxillaire ou la mandibule, ils supportent des prothèses dentaires fixes ou amovibles destinées à remplacer des dents absentes. Le nombre et la position des implants dépendent donc du projet de prothèse, défini préalablement. L'intervention s'effectue le plus souvent sous anesthésie locale. L'anesthésie générale n'est indiquée qu'en cas d'implants multiples, de geste chirurgical associé, et/ou du statut médical du patient (pathologie médicale, coopération, état psychologique).

La pose de l'implant

Une fois le projet implantaire défini avec votre chirurgien, vient la mise en place d'un ou de plusieurs implants. Une étape intermédiaire de greffe osseuse peut être nécessaire.

La pose de l'implant se fait sous anesthésie locale le plus souvent, avec une incision de la gencive qui sera suturée avec du fil résorbable, ou non. Un contrôle clinique et radiologique avec le chirurgien sera fait 15 jours à 1 mois après. Une fois la première phase de cicatrisation osseuse obtenue, il sera nécessaire de poser un pilier vissé dans l'implant qui dépassera de la gencive afin de conformer cette gencive à la future couronne dentaire. Ceci se fait sous anesthésie locale courte.

Après l'intervention

- le port de la prothèse dentaire au niveau de la zone greffée ne sera autorisé qu'après accord du chirurgien.
- Il est nécessaire d'attendre 4 à 6 mois de cicatrisation osseuse péri-implantaire avant de mettre la couronne définitive.
- Des radiographies de contrôle seront nécessaires

Les suites opératoires habituelles et soins post-opératoires :

- Une limitation de l'ouverture buccale est fréquente pendant quelques jours ;
- Un œdème facial est habituel parfois associé à des ecchymoses (« bleus ») des joues dont l'importance et la durée sont très variables d'un individu à l'autre.
- Les douleurs sont variables mais le plus souvent modérées. Un traitement antalgique sera systématiquement donné.
- Une excellente **hygiène buccale** est essentielle. Des bains de bouche sont prescrits. Après chaque repas, les dents et les gencives devront être nettoyées avec une brosse à dent chirurgicale prescrite par votre chirurgien. En cas de greffe osseuse sinusienne, il faut éviter les efforts de mouchage importants et violents pendant les premières semaines
- Pendant les premiers jours, l'alimentation doit être molle, tiède ou froide. Il faut éviter une nourriture chaude, très salée ou très acide.
- **Le tabac est à proscrire formellement avant et après l'intervention.**

Les risques

Tout acte médical, même bien mené, comporte des risques de complications immédiates ou tardives. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'équipe chirurgicale qui vous a pris en charge

- Lésion d'une dent voisine
- Hématome et saignement persistant,
- Cellulite : inflammation ou infection des tissus mous de la face ou de la bouche,
- Sinusite maxillaire,
- Perte ou diminution de la sensibilité de la lèvre ou de la langue, le plus souvent transitoire. Cette atteinte peut amener à déposer l'implant,
- Inflammation des tissus pré-implantaires associée à une perte osseuse (péri-implantite), mobilité, exposition de l'implant
- Échec de consolidation de l'implant dans l'os, (de l'ordre de 5%) perte de l'implant pouvant indiquer la pose d'un nouvel implant après une période de cicatrisation osseuse
- Douleurs résiduelles

En cas de complications, il est conseillé de prendre contact avec votre chirurgien.

Cette information concerne uniquement la phase de pose des implants et pas la réalisation prothétique.

Des contrôles cliniques et radiographiques doivent être effectués par le praticien en charge de la prothèse.

La pose d'implants dentaires est un acte Non Pris en Charge (non remboursable) par l'assurance maladie sauf dans le cas particulier des agénésies chez l'enfant et de traitements cancérologiques oro-faciaux. La chirurgie implantaire sauf exception (chirurgies invasives sous anesthésie générale ou complications importantes) ne peut faire l'objet d'un arrêt de travail.

Je certifie avoir été informé de l'intervention chirurgicale qui m'a été proposée par :

Le Docteur

Date :/...../.....

Nom et prénom du patient Signature